



Conseil communal du Chenit

RAPPORT

de la Commission permanente des Finances du Conseil communal

Objet : Préavis 07/2024 – Rénovation du bâtiment de l'Essor.

***Au Conseil communal du CHENIT,
Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs,***

La commission des finances s'est réunie pour étudier les différents objets de ce soir en date du 15 avril 2024 pour une séance de travail. Etaient présents à cette occasion :

M. Christophe Piguet, F3,
M. Fabrice Piazzini, Roses-Verts, membre suppléant en remplacement de M. Eric Rochat,
M. Nicolas Guignard, Roses-Verts,
M. Raymond Lavanchy, UDI, en remplacement de M. Didier Vaucher, excusé,
M. Pierre-Olivier Capt, UDI, président-rapporteur.

Par la suite, votre serviteur a pris contact avec Mme Isabelle Piguet et M. Bertrand Meylan, municipaux pour obtenir des réponses à nos différentes questions. Je les en remercie chaleureusement.

En préambule, rappelons que ce bâtiment date de 1920, à l'origine Manufacture horlogère comme l'atteste encore sa façade, il a été acquis par La Commune du Chenit en 1980.

Parfois nommé centre ou espace socio-culturel, il porte actuellement son Nom à merveille, en conjuguant

- La Scène, local d'animation pour notre jeunesse,
- La célèbre galerie d'art de L'Essor qui a accueilli, accueille et valorise tant d'artistes combiens ou de tous horizons, dont récemment l'EPSVJ et l'ETVJ.
- L'Espace Horloger qui met en valeur l'art horloger, indissociable de l'histoire de La Vallée et actuel poumon de sa prospérité.

Faut-il donc investir pour entretenir ce bâtiment historique et présent au cœur du village du Sentier ? Cela semble effectivement opportun.

La COFIN s'est malgré tout penchée sur les questions suivantes :

- Les amortissements se font maintenant selon MCH2, ceux-ci sont-ils réglés de manière stricte ? Réponse : oui.
- Tous les amortissements, y compris les aménagements extérieurs ou des endroits comme la salle de jeux de La Scène ou autres sont amortis en 30 ans. N'allons-nous pas créer des « bombes à retardement » (du fait que les locaux en question devraient être rénovés dans 15 ou 20 ans et donc que La Commune dans le futur doit amortir à double) ? Réponse : Non. *Pour nous, c'est un point d'interrogation qui sera intéressant de développer ceci dans les échanges futurs avec la Municipalité).*

Parmi les craintes soulevées par la COFIN en lien avec ces investissements, il y a la question de la « fiabilité » des locataires (A noter que les trois locataires sont des organes publics ou parapublics ou pour le moins soutenues notamment par notre Commune). Nous entendons fiabilité en termes de durée d'installation, toujours en comparaison avec les investissements et les durées d'amortissement. Réponse : Concernant l'Espace horloger, il est clair qu'un déménagement n'est pas envisageable, particulièrement au vu des contraintes de sécurité. Un montant important a d'ailleurs été investi récemment pour les mesures de sécurité. Pour les autres locataires principaux, L'Essor et la Scène, ils n'envisagent pas de déménager, que ce soit à moyen ou à long terme.

Concernant le plan d'investissement, CHF 1'500'000.- figurait dans le plan d'intention du budget 2024. La demande de crédit est légèrement supérieure, l'écart nous paraît tout à fait acceptable. Nous espérons toutefois que cet écart puisse être repris comme objectif et que la facture finale soit un peu plus faible.

CONCLUSION

Rassurés par les quelques points mentionnés ci-dessus, nous remercions vivement la Municipalité pour les éclaircissements apportés et les réponses à nos questions. Convaincue de la nécessité d'entretenir ce patrimoine, c'est à l'unanimité que votre commission des finances vous propose, Mesdames et Messieurs, cher(e)s collègues, d'accepter les conclusions du préavis 07/2024 telles que présentées.

Le Brassus, le 28 avril 2024.

Au nom de la Commission des Finances :

Pierre-Olivier Capt, rapporteur.